



UD FO 37

REVUE DE PRESSE

Semaine 39 du 24 au 29 septembre 2018

PATRONAT

GOUVERNEMENT

L'Etat s'attaque au temps de travail des fonctionnaires des collectivités locales

MONDE | 27.09.2018

La loi sur la fonction publique obligera les agents des collectivités locales à respecter la durée légale de 1 607 heures par an.

C'était une demande de nombreux élus locaux. L'Etat va le faire. Les collectivités locales seront tenues de revoir leur accord sur le temps de travail pour imposer à leurs agents le minimum légal de 1 607 heures par an. Une disposition qui entrera en vigueur avec le projet de loi sur la fonction publique qui devrait être présenté avant la fin de l'année.

Le gouvernement n'a jamais caché que le temps de travail des fonctionnaires des collectivités locales était « un problème ». De nombreux rapports ont été publiés sur le sujet. **En octobre 2016, la Cour des comptes avait notamment indiqué que « dans seulement 20 % des collectivités, [la durée de travail est alignée sur la durée réglementaire de 1 607 heures par an] ».** La moyenne du temps annuel effectué est de 1 562 heures, selon ses chiffres.

« Il est normal que l'on travaille moins que le minimum légal dans les collectivités locales, rappelle Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT fonctions publiques. Cela correspond à une compensation pour les astreintes liées au service public. Les agents sont, par exemple, tenus d'assurer l'ouverture des bibliothèques le samedi ou le dimanche, des installations sportives le soir. C'est compensé en temps. » Reste, confie-t-on au sein de l'exécutif, que « l'on ne sera jamais à 1607 heures. Certains fonctionnaires, en effet, sont soumis à des suggestions spéciales du fait de leur activité et bénéficient donc d'une compensation horaire ».

Peur de discussions explosives

L'enjeu n'est pas mince pour le gouvernement. Si tous les fonctionnaires territoriaux travaillaient autant qu'ils le devraient, cela permettrait d'économiser « 32 000 postes », estime une source gouvernementale. Or, si le président de la République s'est engagé à supprimer 50 000 emplois dans la fonction publique d'Etat sur le quinquennat, il a aussi promis de réduire l'effectif des collectivités locales de 70 000 postes.

Pour avancer sur cette question, l'Etat a identifié plusieurs pistes. L'une d'elles entrera donc en vigueur en 2019. Dans le projet de loi sur la fonction publique, **le gouvernement va imposer aux collectivités locales de réviser leur protocole d'accord sur le temps de travail, décrit à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984.** Objectif : y intégrer la durée légale de 1 607 heures. Certains d'entre eux, en effet, prévoient des temps de travail inférieurs et les élus n'osent pas toujours les modifier de peur de s'engager dans des discussions explosives avec leurs personnels. C'est donc désormais l'Etat qui le leur imposera.

Deuxième piste, encore à l'étude : mettre en place un « barème national » qui fixera le nombre de jours qu'un agent pourra prendre s'il se marie, déménage ou perd un membre de sa famille. Sur ce sujet, il existe actuellement de grandes différences selon les collectivités locales.

Une troisième piste a, elle, été écartée. La suppression des « congés spéciaux », tel « le jour du maire », a été jugée trop compliquée. Ces vacances exceptionnelles accordées par les élus permettent parfois, en effet, de commémorer des événements locaux (comme la « fête nationale » corse) ou des hommages nationaux qui revêtent, sur certains territoires, un impact particulier. C'est par exemple le cas, dans les Antilles, de la

journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition. « C'est un débat que l'on ne sait pas mener », reconnaît une source gouvernementale.

Plusieurs détails ne sont pas encore arrêtés. Le délai dans lequel les collectivités devront s'acquitter de cette nouvelle obligation n'est ainsi pas encore fixé.

Les folles dépenses de l'Assemblée nationale 27 septembre 2018

Les députés français ont explosé les prévisions du budget 2019.

Immobilier, secrétariat, voyages... L'information va faire du bruit.

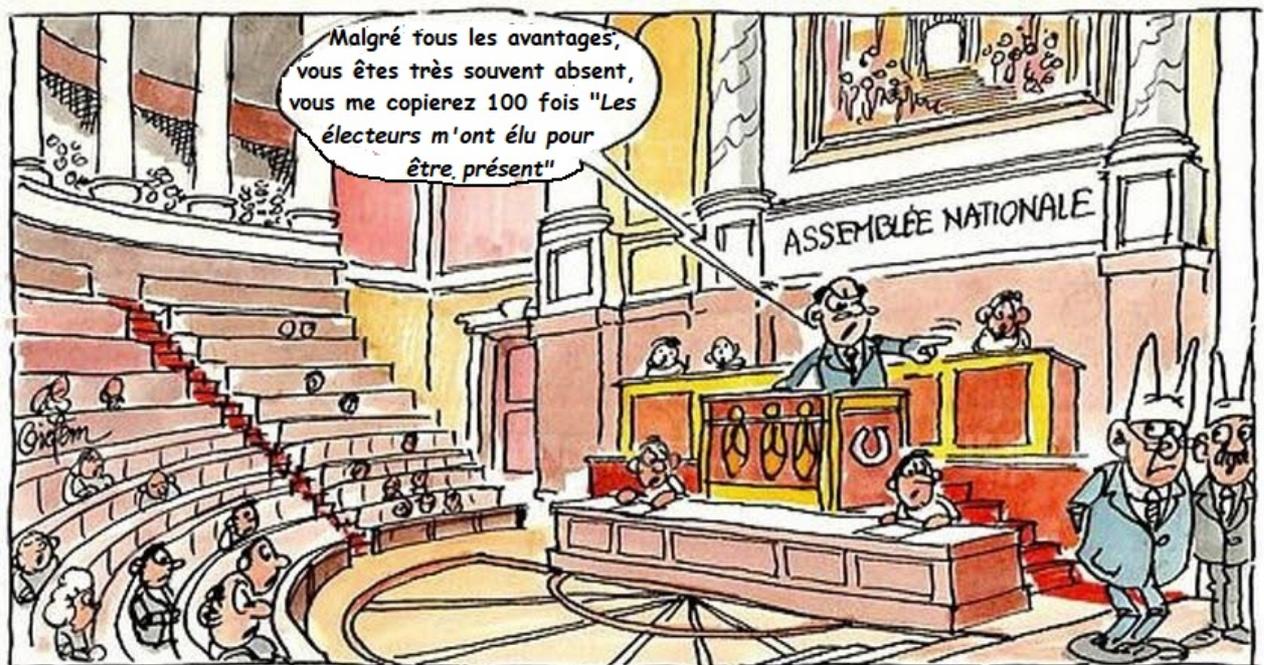
Selon un document confidentiel que Le Parisien – Aujourd'hui en France a pu consulter, les dépenses du Palais Bourbon ont largement dépassé les prévisions du budget 2019. Pour l'équilibrer, l'Assemblée devra puiser 47 millions d'euros dans ses réserves.

C'est un gouffre financier qui se creuse sous les élégantes colonnades de l'Assemblée nationale. Un document confidentiel du Parlement, que nous avons pu consulter et préparant le budget 2019, est sans appel : l'Assemblée devra puiser dans ses réserves près de 47 millions d'euros l'an prochain (sur un total de 318 millions) contre 28,4 millions prévus à la fin de l'an dernier. « **Les charges prévisionnelles de l'exercice 2019 sont supérieures à la dotation de l'Etat et aux recettes propres de l'Assemblée**, pointe le document. A plus long terme, la question de l'équilibre du budget devra être reconsidérée, le niveau de la dotation de l'Etat et la dynamique constatée dans l'évolution des charges de l'Assemblée nationale apparaissant comme incompatibles. »

Pourtant, des efforts ont été faits depuis le début de la législature, en juin 2017. Des privilèges, nombreux et coûteux, sont tombés les uns après les autres. Alignement du statut de député sur le droit commun, encadrement des frais de mandat, réformes des retraites et de la protection chômage, suppression de l'allocation pour frais funéraires et des facilités de transports des députés honoraires et de leurs conjoints...

Las ! Plusieurs mesures ont contrecarré ce programme a priori économe en deniers publics.

Notamment, l'acquisition – combattue en vain par Florian Bachelier, le Premier questeur, du somptueux Hôtel de Broglie. Toutes les autres dépenses bénéficient aux équipes des députés. **Parmi elles, la hausse des frais de secrétariat des groupes et des députés eux-mêmes, le régime de retraites, les charges de représentation de trois commissions (Affaires Etrangères, Finances et Défense) ou encore les déplacements des députés du fait de l'augmentation des voyages en avion et de leurs tarifs.** Un autre poste obscurément intitulé « **Autres charges** » explose également.



Des dépenses augmentées en toute discrétion

Dès mars 2018, cette évolution semblait inéluctable **puisque un budget rectificatif avait augmenté substantiellement les dépenses en faveur des collaborateurs des députés. Et ce, en toute discrétion.** Les dépenses totales du budget passaient ainsi à 567, 35 millions d'euros pour 2018, soit **une revalorisation de plus de 17 millions d'euros par rapport au budget initial.**



« Nous avons le choix entre une baisse drastique des dépenses d'investissement, ce qui aurait porté préjudice au travail des députés et des fonctionnaires de l'Assemblée, une hausse de la contribution de l'Etat qui s'élève déjà à plus de 1 demi-milliard d'euros et un prélèvement sur nos réserves. Nous avons privilégié cette dernière option afin de ne pas mettre les citoyens à contribution. L'Assemblée nationale doit montrer l'exemple », explique Florian Bachelier. Une stratégie d'autant plus fondée, selon le Premier questeur, que le nombre de députés devrait être réduit du tiers lorsque la réforme des institutions sera votée.

Cette position ne fait pas l'unanimité, d'autres membres du Bureau de l'Assemblée préférant augmenter la contribution de l'Etat. Impensable pour le Premier questeur. « Ce n'est pas la première fois que les réserves sont ponctionnées, affirme Bachelier. Cette transformation profonde de l'Assemblée ne se fera pas en un an mais sur la durée de la législature. » Au programme, la mise en place d'une programmation budgétaire sur cinq ans, d'une Direction des achats, d'un diagnostic immobilier et d'un plan pluriannuel plafonné de travaux et la création d'un outil de pilotage des ressources humaines. « Et ce, sans avoir besoin de faire appel à l'Etat », insiste le Premier questeur.

La coûteuse réforme des retraites

C'est l'une des causes principales de la hausse des dépenses. Les retraites des députés (67,4 millions d'euros cette année) devraient augmenter l'an prochain de plus de 11 % par rapport au budget initial de 2018. Motifs : le renouvellement sans précédent de l'Assemblée nationale en juin 2017 et la revalorisation des pensions au 1er janvier 2019.

Mais ce sont surtout les effets pervers de la réforme des retraites votée l'an dernier que stigmatise le document parlementaire. « Malgré la hausse régulière du taux des cotisations, la caisse des pensions connaît une baisse de ses recettes du fait de la réforme du régime des pensions des députés adoptée le 8 novembre 2017. » Explication : le régime privilégié des députés a bien été aligné sur celui des salariés. Mais, cette réforme s'applique en deux temps. **La baisse des pensions (soit les dépenses) prévue dans la réforme ne touchera que les futurs retraités. En revanche, la réduction de l'assiette des cotisations (soit les recettes) est d'ores et déjà entrée en vigueur.** Pour éponger ce déficit chronique et aggravé, l'Assemblée doit aujourd'hui affecter une subvention interne d'équilibre d'environ 40 millions d'euros.

Le courrier, les taxis et le téléphone explosent

Ce sont les « autres charges » inscrites au Budget 2019 de l'Assemblée nationale. Elles augmenteraient de près de 160 % (à 16,60 millions d'euros) entre le budget initial 2018 et celui prévu pour l'an prochain. Parmi elles, les frais de comptabilité, les frais postaux ou de taxi, le téléphone, l'équipement numérique des députés et de leurs collaborateurs, des tablettes aux ordinateurs et à la connexion en Wi-Fi.

Ces crédits sont, en outre, « fongibles », c'est-à-dire reportables d'un poste à l'autre et d'une année sur l'autre durant la période de la législature s'ils ne sont pas totalement consommés.

« J'assume totalement cette priorité, martèle Florian Bachelier. Ce sont, pour la plupart d'entre elles, des dépenses d'investissement nécessaires à la modernisation de l'Assemblée et à l'efficacité du travail des parlementaires. Elles se substituent à des frais de papier ou de photocopies. »

Commentaire : Quel Paradoxe ! Sans gêne pour leur bien être surtout sur les retraites. Ils n'ont aucun scrupule à ponctionner à tout va les salariés mais surtout les retraités. Les restrictions ils ne connaissent pas.

EMPLOI

Modération, tri des données : l'ONU s'inquiète des conditions de travail des « ouvriers du clic » 25/09/2018 Fig. Eco.

Ces petites mains invisibles sont indispensables pour nettoyer les bases de données, entraîner les intelligences artificielles ou encore assurer la modération des contenus sur le Web. Pour la première

fois, une étude de grande ampleur de l'ONU se penche sur ce travail qu'on appelle le «digital labor», et dresse un constat alarmant.

Leur travail est aussi invisible qu'essentiel au bon fonctionnement d'Internet. Chaque jour, partout dans le monde, des millions de petites mains cliquent, «likent», commentent et réalisent en ligne des tâches répétitives, peu qualifiées et chronophages pour le compte des entreprises, qu'aucune intelligence artificielle n'est en mesure de réaliser. Ils modèrent les contenus sur Facebook, rangent les bases de données de Drivy, répondent à des questionnaires pour améliorer les services d'Amazon. Ils sont payés à la tâche via des plateformes gigantesques et pourtant méconnues du grand public, comme Amazon Mechanical Turk, Crowdflower, Clickworker ou encore Prolific.

On estime aujourd'hui qu'entre 45 et 90 millions de personnes réparties dans le monde sont des «**ouvriers du clic**» réguliers, **c'est-à-dire une main-d'œuvre invisible de ce nouveau type de travail que les chercheurs ont nommé le «digital labor**

L'Organisation internationale du travail (OIT) des Nations Unies a publié pour la première fois une étude dédiée au sujet.



Il s'agit de la plus importante jamais menée, en termes de nombre de personnes interrogées. Près de 3500 travailleurs des plateformes, issus de 75 pays, ont répondu aux questionnaires des chercheurs entre 2015 et 2017. Leurs réponses offrent un aperçu beaucoup plus clair des conditions de travail de cette masse invisible et vont à l'encontre de certaines idées reçues. Elles révèlent aussi un versant moins glorieux de l'économie numérique, qui pousse l'ONU à appeler à une régulation urgente de cette économie parallèle.

Syndromes de stress post-traumatiques, travail de nuit et salaire de misère

Le digital labor repose sur des plateformes de mise en relation entre les travailleurs et les entreprises ayant besoin d'humains pour accomplir des tâches répétitives et fastidieuses. La majeure partie des tâches proposées consiste à compléter des questionnaires, souvent à des fins de recherche scientifique. La collecte de données arrive en second : il peut s'agir par exemple de trouver les adresses mails de tous les podologues d'une ville, moyennant 10 centimes par adresse mail trouvée. Une part non négligeable repose sur la transcription d'images ou d'extraits sonores. C'est grâce à ce type de travaux que les géants du Web entraînent leurs intelligences artificielles. Enfin, la modération de contenus est extrêmement fréquente. Pour l'ONU, toutes ces tâches «ne correspondent pas au niveau d'éducation des travailleurs», qui sont 37% à être titulaire d'un diplôme universitaire.

Table 5.1 Specific types of tasks on platforms, by education level, 2017 (percentages)

	High school diploma or less	Technical certificate	Some university education	Bachelor's degree	Post-graduate degree or higher	Total
Categorization	23.3	21.0	25.4	25.1	26.1	24.8
Content access	50.2	50.6	47.5	43.8	44.3	46.1
Content moderation	9.0	12.5	6.4	7.2	8.4	7.9
Artificial intelligence/machine learning	6.8	8.5	8.9	8.8	7.8	8.2
Data collection	32.6	30.6	37.2	36.4	35.0	35.4
Market research/reviews	13.3	15.7	16.5	15.2	13.2	14.7
Verification and validation	10.0	8.5	9.5	12.4	13.2	11.4
Transcription	25.6	27.4	32.7	34.4	35.3	32.4
Content creation and editing	19.1	26.4	19.9	19.8	24.9	21.0
Surveys and experiments	56.2	55.7	69.9	67.5	64.4	64.9

Dans ce tableau, on observe que le niveau de diplôme influe assez peu sur le niveau de complexité des tâches demandées. Onu

Pire, certains de ces travaux sont extrêmement difficiles sur le plan psychologique : beaucoup de modérateurs souffrent ainsi de syndromes de stress post-traumatiques à force d'être exposés aux contenus les plus sombres du Web (images de torture, de pédopornographie, de massacres...). Une modératrice travaillant pour le compte de Facebook a récemment poursuivi son employeur devant les tribunaux, celui-ci n'ayant selon elle pas assez mis en place la structure adéquate pour préserver la santé mentale des modérateurs. D'après une estimation d'Al Jazeera, 150.000 personnes effectuent un travail similaire. L'étude de l'ONU cite l'exemple de YouTube, qui s'est reposé sur des humains pour vérifier que les 8,3 millions de vidéos supprimées entre octobre et décembre 2017 ont bel et bien violé leur politique

d'utilisation. Les travailleurs qui les visionnent signent des contrats de confidentialité pour ne pas divulguer les contenus visionnés et les conditions de leur travail.

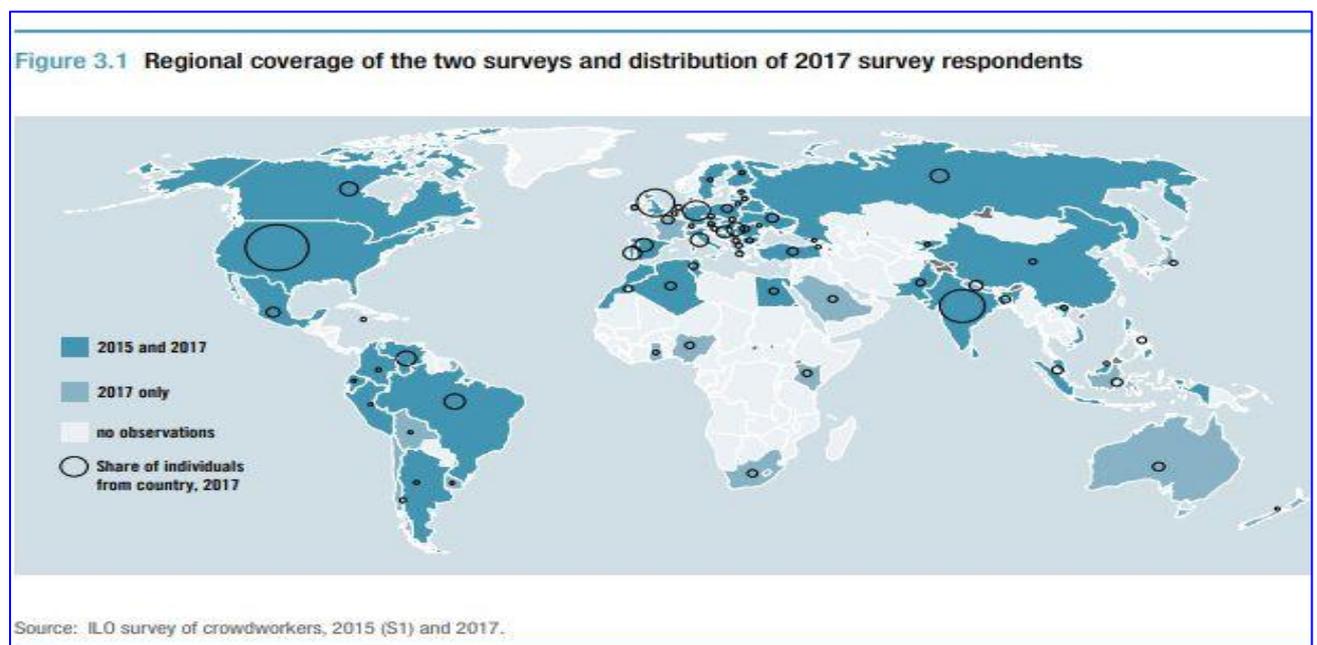
Pour couronner le tout, les rythmes de travail sont particulièrement soutenus: 43% des sondés travaillent la nuit, 68% travaillent entre 20h et 22h, souvent car ils exercent en parallèle une autre activité professionnelle, **les revenus du digital labor ne permettant pas d'en faire une activité à temps plein. Les salaires sont, à l'échelle mondiale, ramenés à la moyenne de 3,31 dollars de l'heure en fourchette basse, 4,43 dollars en fourchette haute (soit entre 2,81 et 3,76 euros)**. L'enquête démontre qu'une proportion substantielle de travailleurs gagne moins que le salaire minimum de leur lieu de résidence. L'ONU ajoute qu'une part non négligeable de « para-travail » n'est pas payée: pour chaque heure travaillée, au moins 20 minutes sont consacrées à des tâches comme la connexion sur les plateformes, les démarches administratives, chercher de nouvelles tâches, comprendre les énoncés des instructions... À noter également, 90% des répondants affirment avoir déjà été non payés pour des tâches accomplies.

Un phénomène mondial mais inégalitaire



Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le digital labor n'est pas qu'une externalisation des tâches dans les pays en voie de développement où la main-d'œuvre est moins chère. Le phénomène touche massivement les économies occidentales et en particulier les États-Unis, auprès de populations d'étudiants, de chômeurs, mais aussi de jeunes actifs

. L'âge moyen des ouvriers du clic est de 28 ans dans les pays développés et de 27 ans dans ceux en développement. L'étude de l'ONU montre en revanche que la proportion de femmes est plus élevée dans les économies émergentes (un tiers) que dans les pays développés (un cinquième). Parmi les raisons mentionnées par les femmes pour effectuer ce type de travail, on retrouve plus souvent que chez les hommes la nécessité de travailler à domicile. Plusieurs verbatims (extraits d'entretien) mentionnent ainsi la nécessité d'aider un proche ou de continuer à s'occuper des enfants.



La répartition des répondants de l'étude montre que le digital labor touche aussi bien les économies en voie de développement que les pays développés. ONU

Malgré les conditions de travail difficiles, 88% des sondés aimeraient se voir proposer plus de micro tâches en ligne afin d'accroître leurs revenus.

L'ONU observe que le secteur du digital labor est voué à continuer de se développer étant donné les besoins croissants en main-d'œuvre de l'économie numérique. Pour

cette raison, l'enquête appelle à une régulation plus ferme des conditions de travail.



La majeure partie des travailleurs n'est ainsi couverte par aucune assurance maladie ou civile, ne cotise pas pour la retraite et le revenu gagné échappe souvent au radar des autorités fiscales.

En outre, les plateformes peuvent à leur bon vouloir supprimer le compte d'un ouvrier du clic sans que celui-ci puisse être informé au préalable ou se retourner a posteriori contre la décision

. Dominé à 80 % par MTurk et CrowdFlower, deux plateformes qui mettent en relation les pourvoyeurs de tâches et les exécutants, ce marché atteindra entre 15 de 25 milliards de dollars en 2020, selon l'institution. Soit près de dix fois plus que sa valeur il y a seulement cinq ans.

ECONOMIE

La dette est trop élevée à l'échelle mondiale, selon la banque des banques centrales

24/09/2018, La Tribune

Dans son état des lieux des marchés financiers, la Banque des règlements internationaux (BRI) s'inquiète des valorisations excessives des marchés et des conditions de crédit trop souples. L'ensemble de la dette, privée et publique, est maintenant "considérablement plus élevée qu'avant la crise" et les prêts à risque sont en plein essor.

La Banque des règlements internationaux (BRI) tire à sa manière la sonnette d'alarme. Cette institution internationale, qui se décrit comme « la banque des banques centrales », dresse un état des lieux passablement préoccupant des marchés financiers et bancaires. Dans son rapport trimestriel publié ce dimanche 23 septembre, la BRI s'inquiète de plusieurs phénomènes, en particulier des évolutions très divergentes des marchés, entre les émergents qui ont fortement pâti de la vigueur du dollar et les marchés américains qui volent de record en record.

Aux yeux de Claudio Borio, le chef du département monétaire et économique de la BRI, de nouvelles turbulences risquent de se produire « probablement à un moment donné car les marchés des économies avancées affichent des valorisations excessives, les conditions financières sont trop souples et la dette, à l'échelle mondiale, est trop élevée » indique l'institution de Bâle.

« Les taux d'intérêt demeurant inhabituellement faibles et les bilans des banques, enflés comme jamais, il reste peu de traitements à disposition pour aider le patient à se rétablir, ou le soigner s'il rechute », met en garde Claudio Borio.

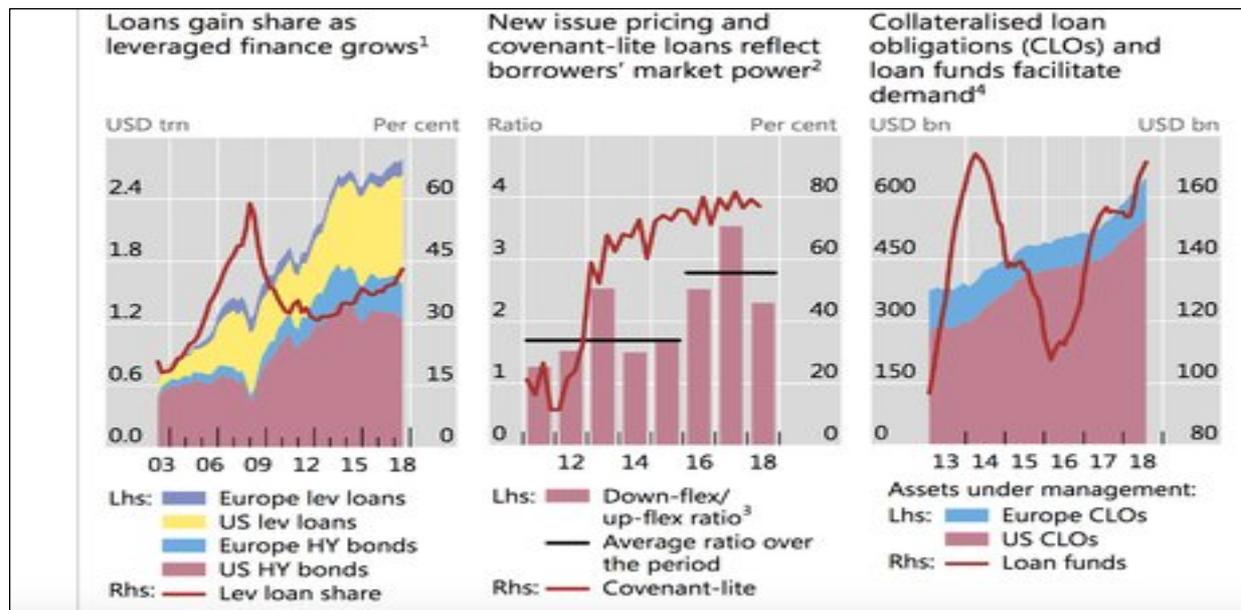
Le spectre de la crise des subprimes

En présentant son rapport, l'économiste a souligné qu'aux Etats-Unis, « **le marché des prêts à effet de levier a été brûlant. Les volumes ont été élevés, les banques s'étant déchargées de leurs prêts auprès d'une base d'investisseurs très demandeurs. Certains [...] via des Collateralised Loan Obligations [CLO, produits dérivés de crédits issus de la titrisation d'un portefeuille de prêts commerciaux de même niveau de risque, ndlr], proches cousins des tristement célèbres titres de créance adossés à des prêts hypothécaires (CDO) de la crise financière mondiale** », provoquée par l'effondrement du marché des subprimes (prêts immobiliers à risque) en 2007-2008.

Dix ans après la chute de Lehman Brothers, ce « **bond du financement bancaire à destination des emprunteurs très endettés** » (ou en catégorie hautement spéculative) « **peut créer des fragilités.** »

Dans une étude détaillée sur le marché des financements à effet de levier, un autre économiste de la BRI, Tirupam Goel, souligne que l'ensemble de la dette à effet de levier (y compris les obligations "high yield", à haut rendement) à haut rendement) a « **doublé en taille depuis la crise financière mondiale** ». Il excède

désormais 2.600 milliards de dollars, dont l'essentiel aux Etats-Unis. Pour la première fois depuis une décennie, les prêts à effet de levier ont dépassé celui des obligations "high yield" et le cap des 1.000 milliards de dollars depuis fin avril.



1. Graphique de gauche : en jaune, les prêts à effet de levier aux États-Unis, en rose les obligations high yield aux États-Unis, en violet les prêts à effet de levier en Europe, en bleu clair les obligations high yield en Europe. 2. Graphique du milieu : la part des prêts aux clauses allégées (cov lite) augmente, montrant le rapport de force en faveur des emprunteurs. 3. Graphique de droite : les Collateralised Loan Obligations en plein essor surtout aux États-Unis. Crédits : BRIJ

Attention à la rechute

Malgré ces « développements inquiétants », ce sont les marchés émergents qui ont connu de fortes turbulences, touchés par le raffermissement du dollar, l'escalade des tensions commerciales et les signes de ralentissement de la croissance chinoise. Les effets de contagion sont restés limités. La zone euro a subi quelques secousses, en partie du fait de la chute de la livre turque, à la périphérie, et des incertitudes en Italie.

Le chef du département monétaire et économique de la BRI estime que les vulnérabilités qui apparaissent aujourd'hui sont « des symptômes d'un malaise plus général » et reflètent « le rétablissement hautement déséquilibré » intervenu après la crise, à coups de politique monétaire ultra-accommodante.

« Le puissant médicament des taux inhabituellement bas de façon persistante a servi à dynamiser l'activité économique mais des effets secondaires sont inévitables » a pointé Claudio Borio, faisant le parallèle entre les sursauts des marchés et les réactions d'un patient au sevrage.

Quelle sera la gravité de ces effets collatéraux ? « Le patient continuera-t-il de guérir ou y aura-t-il une rechute ? » s'interroge l'économiste, convaincu que le rétablissement complet ne sera pas calme et tranquille.

« **Sur le plan financier, les choses semblent plutôt fragiles. Les marchés des économies avancées sont encore survalorisés et les conditions financières encore trop faciles. Surtout, il y a trop de dettes : par rapport au PIB, dans le monde, l'ensemble de la dette (privée et publique) est maintenant considérablement plus élevée qu'avant la crise** » martèle-t-il.

Heureusement, les banques ont réduit le levier dans leur bilan, se rassure l'économiste de la BRI..

INTERNATIONAL

Qatar : des employés du Mondial-2022 non payés depuis des mois LE MONDE | 26.09.2018

Selon Amnesty international, des dizaines de travailleurs étrangers sont concernés. Une situation possible grâce au système dit de la « kefala ».

Des dizaines d'étrangers travaillant sur l'un des chantiers du Mondial-2022 de football au Qatar n'ont pas été payés depuis des mois, a dénoncé mercredi 26 septembre l'ONG Amnesty international dans un nouveau rapport sur cet émirat du Golfe.

L'organisation affirme que des ressortissants du Népal, d'Inde et des Philippines ont des arriérés de salaires de 1 700 euros de la compagnie d'ingénierie Mercury MENA. Pour certains, cela représente l'équivalent de 10 mois de revenus.

Amnesty souligne que cette situation a « ruiné des vies » et appelle Doha à régler ce problème.

« En veillant à ce qu'ils reçoivent leurs salaires, le Qatar peut (...) montrer qu'il est sérieux dans [sa volonté affichée] d'améliorer les droits des travailleurs. »

Système dit de la « kafala »

L'ONG a établi son rapport après avoir interrogé 78 travailleurs de l'entreprise, mais elle estime que le nombre de personnes touchées pourrait atteindre des centaines. **L'entreprise a cessé de payer les salaires en février 2016 et cela s'est poursuivi pendant plus d'un an.**

Selon Amnesty, le système dit de la « kafala » – permettant d'interdire aux employés de changer d'employeurs ou de quitter le pays – a rendu possible l'exploitation par différentes sociétés de ses employés étrangers.

Les autorités qataries affirment de leur côté avoir fait beaucoup d'efforts pour l'amélioration des conditions de travail des ouvriers immigrés, notamment au niveau de la « kafala » que le gouvernement a déclaré commencer à démanteler.



*Un ouvrier sur le chantier de construction du stade Al-Wakrah, dans la banlieue de Doha
Février 2018*

Des améliorations « mais c'est lent »

Certains travailleurs ont été autorisés à quitter le Qatar, mais à leurs propres frais, rapporte l'ONG. L'un d'eux, Ernesto, un contremaître en tuyauterie des Philippines, qui n'a pas reçu de salaires pendant quatre mois, a déclaré qu'il était maintenant plus endetté qu'à son arrivée dans le Golfe. Certains Népalais non rémunérés ont dû retirer leurs enfants de l'école.

En novembre dernier, Amnesty s'était entretenu avec le PDG de Mercury MENA qui avait reconnu des « problèmes de trésorerie ». Les tentatives de l'Agence France-Presse pour contacter la compagnie sont restées sans réponse.

Début septembre, le Qatar avait annoncé qu'il supprimerait les visas de sortie pour les travailleurs étrangers désirant quitter le pays, mais aucune date d'entrée en vigueur de cette mesure n'a été communiquée. Pour May Romanos, l'auteure principale de l'enquête d'Amnesty International, « il y a quelques améliorations, quelques réformes, mais c'est lent (...) et le temps presse ».

Mexique : Le gouvernement ratifie la Convention n° 98 de l'OIT 27.09.2018 IndustriALL Globa

Marquant une étape historique pour le mouvement syndical du pays, le Sénat du Mexique a ratifié à l'unanimité la Convention n° 98 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui garantit le droit à s'organiser syndicalement et à négocier collectivement.

«Ce pays a une vieille dette sociale envers la classe ouvrière, mais à partir de maintenant, les choses vont changer,» a déclaré Napoléon Gómez Urrutia durant la session parlementaire du 20 septembre 2018.

«Maintenant que cette convention a été ratifiée, les travailleurs et travailleuses, partout au Mexique, vont commencer à refonder les relations sociales de sorte à récupérer leurs droits, assurer la liberté syndicale et leur permettre de mettre sur pied des syndicats et conduire d'authentiques négociations collectives,» a ajouté Urrutia, qui est Sénateur pour le Mouvement de régénération nationale (Morena), le parti dirigé par le Président désigné, Andrés Manuel López Obrador. Il est également le président de l'affilié d'IndustriALL, Los Mineros, et coprésident régional du Comité exécutif d'IndustriALL.

La Convention n° 98 de l'OIT a été adoptée à Genève le 1er juillet 1949 et, depuis 1998, fait partie des quatre droits fondamentaux repris dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Par suite de pressions internationales, en particulier de la part d'IndustriALL, le projet de loi pour la ratification signé par le Gouvernement fédéral est arrivé devant le Sénat le 1er décembre 2015.

Cependant, le gouvernement mexicain a traîné les pieds pendant trois longues années, cédant à la pression de ceux qui souhaitaient augmenter le nombre de contrats de protection des employeurs, qui sont signés par

les entreprises dans le dos des travailleurs et permettent de continuer à exploiter la population active mexicaine.

Ces dernières années, par le biais du cas n° 2694 déposé auprès de la Commission de l'application des normes et de la Commission de l'application des normes de la Conférence de l'OIT, IndustriALL a sans cesse répété ses appels au gouvernement du Mexique pour qu'il ratifie les Conventions de l'OIT et mette fin aux contrats de protection des employeurs qui contreviennent à la liberté syndicale et au droit à d'authentiques négociations collectives.

Dans sa déclaration devant le Sénat, Urrutia a indiqué qu'il serait maintenant possible de se débarrasser de ces contrats de protection préjudiciables, de renforcer le dialogue autour du travail, d'améliorer les salaires, de reconstruire l'économie nationale et, par-dessus tout, d'assurer que les travailleurs et travailleuses soient traités équitablement et avec dignité.

Le Secrétaire général d'IndustriALL, Valter Sanches, a salué cette ratification :

"Ceci ouvre un nouveau chapitre de l'histoire des travailleurs et travailleuses du Mexique. Nous espérons que cela mettra fin aux contrats de protection, qui empêchent les travailleurs et travailleuses de constituer librement des syndicats et font que les salaires au Mexique sont les plus bas d'Amérique latine."

EUROPE

UE : Bruxelles donne deux mois à Londres pour rembourser 2,7 milliards d'euros de droits de douane non perçus. 24.09.2018 Le Monde

Cet ultimatum constitue la deuxième étape de la procédure d'infraction à l'encontre du Royaume-Uni, accusé d'avoir laissé entrer en Europe des produits chinois sous-taxés.

Deux mois pour rembourser 2,7 milliards d'euros. Lundi 24 septembre, la Commission européenne a accentué la pression sur le Royaume-Uni pour qu'il rembourse cette somme, correspondant aux droits de douane destinés au budget européen que le pays aurait dû percevoir s'il n'avait pas, par négligence, laissé entrer en Europe des produits chinois largement sous-taxés.

Londres dispose « d'un délai de deux mois pour agir, à défaut de quoi, la Commission pourrait [saisir](#) la Cour de justice de l'Union européenne », précise dans un communiqué Bruxelles, qui avait ouvert une procédure d'infraction en mars dernier. Cette demande pourrait bien exacerber encore les tensions dans le cadre des négociations sur le Brexit, quelques jours seulement après un sommet européen tendu en Autriche.

« Bien qu'il ait été informé des risques de fraude liés à l'importation de textiles et de chaussures originaires de la République populaire de Chine dès 2007 et qu'il lui ait été demandé de prendre des mesures appropriées de maîtrise des risques, le Royaume-Uni n'est pas intervenu de manière efficace pour empêcher la fraude », poursuit la Commission.

Un mécanisme de fraude de grande ampleur

Cet ultimatum constitue la deuxième étape de la procédure d'infraction lancée à la suite d'un rapport de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). L'OLAF avait révélé qu'entre 2013 et 2016, des montants de droits de douane importants avaient été éludés grâce à de fausses factures, des factures fictives et en présentant des déclarations de valeur en douane incorrectes.

Or, les droits de douane font partie des ressources du budget de l'UE. L'OLAF, qui estimait alors le préjudice à 2 milliards d'euros, avait recommandé à l'Union de « récupérer l'argent » auprès « du gouvernement du Royaume-Uni ».

D'autres contrôles menés par la Commission ont ensuite fait apparaître « une augmentation considérable de l'ampleur de ce mécanisme de fraude » pour la période comprise entre novembre 2011 et décembre 2017. Au total, cette fraude aurait « entraîné des pertes pour le budget de l'UE s'élevant à 2,7 milliards d'euros ».

L'affaire est d'autant plus inopportune que la proposition de Londres pour sa future relation avec l'UE après le Brexit repose sur un « accord douanier simplifié » : le Royaume-Uni collecterait les droits de douanes sur les biens entrant sur son territoire à destination de l'UE et appliquerait ses propres taxes sur ses importations en provenance de pays tiers.

Bruxelles et Londres prévoient de s'entendre sur un accord de retrait et le cadre de leur future relation d'ici le moins de novembre, afin de permettre au Royaume-Uni de quitter comme prévu l'UE fin mars 2019.

JURISPRUDENCE

Quand et à qui la réforme des retraites pourrait-elle s'appliquer ? LE MONDE | 27.09.2018

Une remise en plat du système de retraites doit être votée en 2019. Et on en sait désormais un peu plus sur le calendrier de mise en œuvre de la réforme que les architectes de ce big bang ont en tête...

Réforme des retraites, acte I. Régimes, partenaires sociaux, citoyens : depuis un an, l'ancien ministre Jean-Paul Delevoye chargé de dessiner le futur système, consulte à tout va.

Si le calendrier annoncé est respecté, il présentera ses propositions début 2019. L'objectif est de mettre sur pied le fameux « système universel de retraite où un euro cotisé donne les mêmes droits », promis durant la campagne par Emmanuel Macron. Serez-vous concerné par cette réforme ?

Au fil des mois, M. Delevoye, nommé fin 2017 haut-commissaire à la réforme des retraites, a divulgué des précisions sur la façon dont il envisageait les choses.



Mais attention, le processus de réforme est loin d'être achevé. « Aucun scénario n'a pour l'instant été arbitré, d'autant que la concertation avec les partenaires sociaux n'a pas encore eu lieu sur ces questions liées à la phase d'entrée en vigueur », précise l'équipe du haut-commissaire. Sans compter qu'une fois les propositions de ce dernier formulées, ce sera au gouvernement de trancher. Le projet de loi est attendu au premier semestre 2019 et pourra ensuite être amendé lors du débat parlementaire.

Les retraités actuels seront-ils touchés ?

Non, a répondu à plusieurs reprises Jean-Paul Delevoye, « seuls les futurs retraités seront concernés ». En clair, les pensions déjà liquidées ne seront pas recalculées.

Rien ne dit toutefois que le mode de revalorisation annuelle des pensions ne sera pas modifié. Lors du premier atelier consultatif sur la réforme, le 6 septembre, le haut-commissaire n'a en effet pas dissimulé son intérêt pour une revalorisation suivant l'évolution des salaires ; une option « logique » à ses yeux.

Rappelons qu'aujourd'hui, les pensions de base sont théoriquement indexées chaque année sur l'inflation, donc sur l'évolution des prix, afin de garantir au retraité la stabilité de son pouvoir d'achat (les gouvernements décident cependant parfois de ne pas se plier à cette règle, ce sera le cas, par exemple, en 2019 et 2020).

Mais des voix s'élèvent souvent pour demander une indexation sur le salaire moyen plutôt que sur les prix, pour éviter que le niveau de vie des retraités ne finisse par décrocher, par rapport à celui de la population totale. Les salaires ayant tendance à augmenter davantage que les prix à long terme, cette seconde formule serait a priori plus avantageuse pour les retraités.

Quand la réforme entrera-t-elle en vigueur ?

M. Delevoye a évoqué plusieurs fois l'année 2025. Si cette date était actée, toute personne partant à la retraite avant se verrait appliquer les règles actuelles. Emmanuel Macron avait lui-même indiqué dans son programme que ceux qui étaient à moins de cinq ans de la retraite ne seraient pas visés par la réforme.

Et ceux qui peuvent partir avant 2025, mais préfèrent attendre ?

Reste à savoir quelles règles s'appliqueraient à ceux qui pourraient prendre leur retraite avant 2025, car ils ont l'âge minimum (62 ans dans le cas général, avant dans certaines situations), mais qui choisiraient de ne pas le faire. Par exemple parce qu'ils n'ont pas le nombre de trimestres requis pour le taux plein (ne pas avoir le taux plein entraîne une minoration de la pension). Ou parce que leur situation financière ne leur permet pas de partir. Ou encore parce qu'ils n'en ont pas envie... Le haut-commissaire a évoqué leur cas le 6 septembre, indiquant qu'une réflexion serait menée.

Comment la transition entre les deux systèmes se déroulera-t-elle ?

Si vous avez commencé à travailler, vous avez déjà acquis des droits à la retraite dans le système actuel (des trimestres, etc.). Comment votre pension sera-t-elle calculée à votre départ, puisque le système aura changé d'ici là ? La délicate question de la transition n'a pas encore été abordée avec les partenaires sociaux.

M. Delevoye a cependant laissé entendre qu'à titre personnel, et à la lumière des expériences étrangères, il n'était pas favorable à une longue période de cohabitation des deux systèmes. Pas question donc a priori de réserver le nouveau système à ceux qui entreront dans la vie active, ou qui y sont entrés tout récemment.

Les alternatives ? Voici quelques pistes mentionnées début 2018 par le Conseil d'orientation des retraites, aucune n'étant simple à mettre en œuvre :

- Calculer en 2025 la pension de tous les actifs, même s'ils n'ont pas l'âge de la retraite, et convertir le montant en points du nouveau système (puisque'il est question d'instaurer un système « à points ») ;
- Calculer en 2025 la pension de tous les actifs selon les anciennes règles, la figer (plutôt que la convertir), et faire ensuite cotiser ces mêmes actifs au nouveau système (chacun aurait donc à terme deux pensions, une pour chaque système auquel il aura été successivement affilié) ;
- Calculer à la fin de leur carrière, l'intégralité des pensions des actifs selon les nouvelles règles (implique de connaître les cotisations versées depuis le début de la carrière) ;
- Calculer à la fin de leur carrière leur pension deux fois, d'abord entièrement selon les anciennes règles, puis selon les nouvelles. Et verser chacune en fonction de coefficients de pondération fixés par génération (ex : 50 %/50 % pour telle année de naissance ; la part de pension « anciennes règles » attribuée diminuant au fil des générations, plus ou moins rapidement selon la durée de transition actée).

Cette question de la transition est technique mais cruciale pour les futurs retraités : l'option choisie fera évidemment des gagnants et des perdants, et ce ne seront pas les mêmes selon les scénarios.

Quid des réversions ?

La réforme des retraites intégrera une harmonisation des réversions, ces fractions de pensions versées aux veufs et veuves au décès de leur conjoint. Là encore, les réversions déclenchées avant 2025 ne seraient pas concernées par la réforme.



Pouvoir d'achat : en octobre, vos salaires vont augmenter !



28 septembre

2018, Le Parisien

A partir de lundi, les salariés vont profiter de la suppression des cotisations chômage. Un gain en pouvoir d'achat qui se fera sentir pour tous dès la fin octobre.

A partir de ce lundi 1er octobre, vous pouvez commencer à compter les jours. Avec les yeux brillants d'un enfant qui attend avec impatience de découvrir ce qu'il aura à Noël. Sauf que le cadeau de ce début d'automne ne vous attendra pas sous le sapin mais dès la fin octobre... sur votre fiche de paie ! En monnaie sonnante et trébuchante.

Pour autant, le Père Noël élyséen n'a pas les moyens de gâter tout le monde. Comme annoncé, seuls les actifs seront servis par ce gain de pouvoir d'achat, d'autant plus important que votre salaire est élevé.

Exemple : pour un smicard, le coup de pouce sera de 17 € net. Pour un cadre sup 'qui gagne 3 500 € net par mois, la cagnotte mensuelle sera de 51 €.

Objectif : doper le pouvoir d'achat des actifs

Mais d'où vient ce cadeau de fin d'année ? Il faut remonter à janvier dernier, lorsque le gouvernement a augmenté la contribution sociale généralisée (CSG) d'1,7 point pour une large majorité des Français. Une hausse indolore pour les actifs puisque la suppression d'une partie des cotisations chômage et maladie avait anesthésié dans le même temps le bobo. Et tant pis pour les retraités qui, eux, n'avaient pas eu le droit à cet antidouleur.

En octobre 2017, le gouvernement enclenche l'acte 2 de sa réforme. Avec un objectif, doper le pouvoir d'achat des actifs et booster la croissance. Pour y parvenir, la cotisation chômage est totalement supprimée à partir d'octobre 2018. De quoi gonfler votre salaire de quelques dizaines d'euros chaque mois. Sur un an, ça devient vraiment intéressant.

A quoi va ressembler votre fiche de paie et quatre exemples de gains pour les salariés

A quoi va ressembler votre feuille de paie

Quatre exemples de gains pour les salariés

BULLETIN DE PAIE



A more human resource.

Période du : 01/11/2018 au : 30/11/2018
 Bulletin N° : 011
 Salarié : 0000000005
 N° S. S. :
 Date d'entrée : 01/10/2008 Salaire de base : 3149.93
 Section :
 Emploi : EMPL COMMERCIAL II
 Coefficient : Niveau : 2B Echelon :
 Catégorie : Employé Abattement :

Dossier : SPT
 SIRET :

Établissement : 00001
 NAF :

FPLNX PHLYKNMWH

LÉONEHKDH XH UFLD ENOOFD
 9 LWH EH BHXRYLJ
 FUJ F56
 33110 LE BOUSCAT

Désignation	Nombre ou Base	Taux	Montant	Part Employeur
Salaire mensuel	151.67	19.780	3000.00	
Heures de pauses	7.58		149.93	
Total du brut	159.25		3149.93	
SANTÉ				409.49
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	3149.93		3.46	24.25
Complémentaire incapacité Invalidité Décès	3149.93	0.110	48.00	48.00
Complémentaire Santé Forfait	3149.93			165.37
ACCIDENT DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES				
RETRAITE				269.32
Sécurité Sociale Plafonnée	3149.93	6.900	217.35	59.66
Sécurité Sociale Déplafonnée	3149.93	0.400	12.60	184.23
Complémentaire Tranche 1	3149.93	3.900	122.85	108.61
FAMILLE				132.21
ASSURANCE CHÔMAGE	3149.93	0.950	29.92	104.8
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	3167.06	6.800	215.36	
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	3167.06	2.900	91.84	
ALLÈGÈMENT DE COTISATIONS				357.10
Total imposable			2548.39	
Réintégration				
Montant de la réintégration fiscale : 48				

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie

Total des cotisations et contributions 741.38 1863.48

Net à payer

2408.55

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 45.38

Simulation de l'impôt sur le revenu (sans impact sur votre net à payer)

Tenant compte du taux non personnalisé de 9.00%, le montant d'impôt sur le revenu serait de 229.36€, soit un net à payer simulé de 2179.19€

Congés payés	Heures :	Cumuls
En Cours : 15.00	1751.75 H	
Acquis : 30.00	Brut : 21954.69 EUR	
Pris : 0.00	Versé employeur : 29346.11 EUR	
Solde : 30.00	Net fiscal : 17949.64 EUR	

Net à payer 2408.55 EUR

Total versé par l'employeur 5013.41 EUR Allègement de cotisations -300.40 EUR

Paiement : Virement le : 30/11/2018
 Banque : DLHENJ ANJWHX
 Bénéficiaire : AAH FPLNX PHLYKNMWH
 BICIBAN :

Nous vous recommandons de conserver votre bulletin de paie, sans limitation de durée. Pour plus d'informations, voir à la rubrique dédiée au bulletin de paie sur www.service-public.fr

Un salarié au smic :
1188€ net
 (1498 € brut)
 Gain net :
17,36€/mois
208,26€/an

Un salarié :
1700€ net
 (2212,10 € brut)
 Gain net :
24,83€/mois
298,02€/an

Un couple avec deux enfants :
 elle gagne **2200€ net**
 (2857 € brut)
 et lui **2700€ net**
 (3506 € brut)

Gain net pour elle :
32,14€/mois
385,67€/an
 pour lui :
39,44€/mois
473,32€/an

Gain net pour le couple :
71,58€/mois
858,99€/an

Un couple de cadres :
 elle gagne **4500€ net**
 (5844€ brut)
 et lui **3000€ net**
 (3896 brut)

Gain net pour elle :
65,74€/mois
788,87€/an
 pour lui :
43,83€/mois
525,91€/an

Gain net pour le couple :
109,57€/mois
1314,78€/an

Les indépendants ont déjà profité de la mesure. Trois-quarts d'entre eux ont vu, en juin 2018, leur revenu net augmenter grâce à la baisse de leurs cotisations famille et maladie. En octobre, ils ne sont pas concernés par la suppression de la cotisation chômage.

Le prélèvement à la source va gâcher l'effet

Est-ce pour autant un présent 100 % gratuit ? « C'est une bonne nouvelle en effet, reconnaît la fiscaliste Virginie Pradel. Mais il faut la mettre en perspective avec la hausse de certaines taxes comme celles sur l'essence et le tabac. Lorsqu'un travailleur va gagner 50 € supplémentaires par mois mais qu'il va dépenser 50 € de plus à la pompe pour aller travailler, le bénéfice est complètement englouti ! »

Ce qui l'inquiète surtout, c'est la suppression pure et simple de la cotisation chômage. « Cette réforme n'est pas dénuée d'arrière pensées, critique-t-elle. Jusqu'ici, cotiser pour une assurance chômage permettait de bénéficier de droits à une prestation personnalisée. Par exemple, un cadre qui gagnait bien sa vie, et qui avait donc beaucoup cotisé, pouvait avoir accès à des indemnités chômage conséquentes. Désormais, avec cette suppression de cotisation et la réforme de l'assurance chômage à venir, les cadres risquent d'y perdre beaucoup. »

Tout sera détaillé sur votre fiche de paie

Autre grain de sable à venir dans la communication gouvernementale pour persuader les Français qu'ils retrouvent du pouvoir d'achat : l'entrée en vigueur du prélèvement à la source le 1er janvier 2019. Même si, en pratique, vous profiterez toujours de votre salaire majoré, ce big-bang fiscal va neutraliser l'effet visuel et psychologique.

Octobre, novembre, décembre : pendant trois mois, vous avez le sourire. Patatras en janvier lorsque votre impôt vous est prélevé sur le salaire. D'un coup, vous avez l'impression de moins gagner.

Pour éviter la sinistrose des actifs, le gouvernement a imaginé une parade. Dans les prochains mois, le gain obtenu grâce aux suppressions de cotisations sera inscrit noir sur blanc sur votre feuille de paie. Il ne faudrait pas que, une fois passées les fêtes de fin d'année, vous ayez oublié si vite votre cadeau de Noël anticipé.



Les grands oubliés de la réforme

Fonctionnaires, retraités : de nombreux Français ne profiteront pas du gain de pouvoir d'achat à partir du mois d'octobre.

Mieux rémunérer le travail. Voilà le message que martèlent tous les ministres et députés de la majorité ces derniers jours. Pour rendre concrète cette belle déclaration d'intention, la suppression totale des cotisations salariales entre en vigueur au mois d'octobre.

Sauf qu'il y a un angle mort : les fonctionnaires. Les plus de 5,5 millions d'agents de la fonction publique ne bénéficieront pas de cette augmentation de leur rémunération, et par ricochet de leur pouvoir d'achat. « Non seulement les fonctionnaires ne profiteront pas de cette mesure, mais, en plus, au 1er janvier, ils verront leur pouvoir d'achat diminuer à cause de la hausse de la cotisation retraite « C'est injuste, ils travaillent autant que les salariés du privé ! »

« Arrêtez d'emmerder les retraités !!! »

Ils ne seront pas les seuls à se morfondre. Ce coup de pouce pour les « travailleurs » remue le couteau dans la plaie des retraités. Alors que 60 % d'entre eux ont pris de plein fouet, en janvier dernier, la hausse de la CSG, les plus de 17 millions de retraités risquent bien de fulminer en voyant ce coup de pouce leur échapper. Quelques semaines après avoir appris que leur pension allait en janvier augmenter bien moins que l'inflation, l'entrée en vigueur de la suppression des cotisations salariales pourrait être la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

« Certains se disent « on m'oublie, on me rejette », déplore Christian Bourreau, le président d'honneur de l'Union française des retraités. Ils ont l'impression que pour assurer la réussite du premier de cordée, on coupe la corde et on les sacrifie. Cela confirme la différence de traitement entre les retraités et les actifs. »

Il y a deux semaines, Emmanuel Macron avait été cash. « Arrêtez d'emmerder les retraités », lançait-il à ses collaborateurs à propos d'une possible réforme du droit des successions annoncée par le porte-parole du gouvernement Christophe Castaner. Pas sûr qu'avec ces réformes pro travailleurs du privé, les retraités aient le sentiment d'être considérés.